



ASSOCIATION « FLO ROUTES DE CORSE



ASSEMBLEE GENERALE

DU 21 SEPTEMBRE 2010

PROCES VERBAL

L'assemblée générale annuelle de l'Association " Flo Routes de Corse" s'est réunie ce jour, Mardi 21 septembre 2010, à 18H00, dans les locaux de l'association " Les Collines de Pietralba - Bt E - Avenue du Mont Thabor – 20090 Ajaccio " sur convocation du bureau, ont délibéré comme suit :

- Après lecture et signature de la feuille de présence, le bureau est constitué :

Sont élus : Président de séance : Mr Jean François SANTAMARIA

Secrétaire : Mme Marie SANTAMARIA

Assesseur : Mr Marc ASTOLFI

Le président rappelle l'ordre du jour :

- **I** - Synthèse des actions en cours
- Rapport du trésorier
- **II** - Quitus du bureau et vote du budget
- **III** - Renouvellement du Bureau
- **IV** - Mise en place de l'action "PERMIS DE CONDUIRE "
- **V** - Constitution du " PDASR FLO "
- **VI** – Aide aux familles des accidentés de la route

Le Président : Jean François SANTAMARIA
Les Collines de Pietralba Bt E - Avenue du Mont Thabor – 20090 Ajaccio
Tél 06 19 47 19 09

Contact : flo.association@free.fr

ASSOCIATION « FLO ROUTES DE CORSE

Monsieur Jean François SANTAMARIA et Monsieur Marc ASTOLFI font, aux membres présents, la synthèse de l'année passée et, la présentation du bilan exercice 2009.

I - Synthèse des actions en cours

Il est utile de rappeler que le travail exercé par " Flo" auprès des instances publiques a permis l'aboutissement et la mise en place du **Document Général d'Orientation (DGO)**.

Le même document prévoit la mise en place annuelle d'un **PLAN DEPARTEMENTAL d' ACTION de SECURITE ROUTIERE (PDASR)**, " Flo" est présente sur la mise en œuvre et sur l'application de ces orientations d'un intérêt majeur.

Tous les adhérent ont eu connaissance de ces pièces et peuvent les consulter sur le site internet de l'association.

Il n'en demeure pas moins que les membres ont pu constater, pendant une année entière, le gel de la mise en œuvre du DGO, peut être du fait du changement du Préfet.

Aujourd'hui, suite à de nouvelles pressions de " Flo" auprès des services de la Préfecture l'action semble relancée puisque " Flo" a été convoquée pour la mise en place du PDASR 2010.

A cette occasion Mr SANTAMARIA et Mr ASTOLFI, ont du rappeler que le PDSR devait s'organiser impérativement autour des contraintes créées par le DGO 2008/2012.

Ces 2 membres ont en effet, eu la désagréable surprise de constater que les deniers de l'état Semblaient partir dans d'autres directions, notamment limités aux deux roues, à la vitesse et à l'alcool.

La réunion en Préfecture a donc permis, par l'action de "Flo" de revenir strictement au DGO, qui est un document essentiel, pour lequel Messieurs SANTAMARIA et ASTOLFI se sont particulièrement investis.

- Rapport du trésorier

Monsieur SANTAMARIA donne la parole au trésorier Mr Antoine FANUCCI, lequel, fait une présentation de l'exercice écoulé, en rappelant :

- Que l'association dispose d'une trésorerie sereine et maintenue grâce à l'action des adhérents et des manifestations organisées.
- Il précise que grâce à l'intervention de Marie France BARTOLI, l'association a pu donner une somme deEuros, et que l'association "Les Amis de Jean Marc MURACCIOLI" a pu également remettre un don de 2500 Euros.
- Le trésorier rappelle cependant que les objectifs définis en termes d'augmentation d'adhérents, et donc de recettes, n'ont pu être réalisés.

Une synthèse et un état comptable complet sera joints au présent procès verbal.

ASSOCIATION « FLO ROUTES DE CORSE

II - Quitus du bureau

Le quitus est donné à l'unanimité des présents.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des présents.

III - Renouvellement du Bureau

Le bureau est renouvelé dans sa totalité.

Il est toutefois précisé qu'à compter de ce jour, 3 absences répétées aux réunions, générera l'éviction automatique.

IV - Mise en place de l'action "PERMIS DE CONDUIRE"

Elle sera organisée en consultation et collaboration avec 2 lycées d'Ajaccio, 1 lycée de Sartène et 1 lycée de Porto-Vecchio.

L'action "Permis de conduire" consistera en un concours auprès des classes de terminales, avec la mise en place d'une action d'indication d'un point noir dangereux du réseau routier. Les participants devront remettre un rapport complet avec plan, définition informatique et résultat de la situation nouvelle de traitement du point noir réalisé.

L'ouverture du concours, sera mise en place à l'occasion d'une soirée médiatisée au Palais des congrès d'Ajaccio, en présence d'un groupe de chanteurs de renom.

Le jury sera constitué d'institutionnels de journalistes, de membres de la CTC et du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le règlement du concours devra être constitué et, celui-ci se fera sur une durée déterminée.

"Flo" offrira aux gagnants 4 permis de conduire.

- 2 à Ajaccio
- 1 à Sartène
- 1 à Porto Vecchio

Le résultat du concours, avec les travaux des gagnants seront adressés au Ministère de L'Intérieur.

ASSOCIATION « FLO ROUTES DE CORSE »

V - Constitution du " PDASR FLO "

L'association va créer son propre PDASR, en rapprochement, mais surtout en complément de celui de la Préfecture.

Il servira de feuille de route et de travail, et sera adressé à chaque adhérent.

VI - Aide aux familles des accidentés de la route

"Flo Routes de Corse" met en place une aide pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'assurer l'ensemble des frais liés à l'hospitalisation et aux conséquences de l'accident.

Cette aide, quant aux motifs et au choix du bénéficiaire, sera à la discrétion de Mr Jean François SANTAMARIA.

Il est alors 20h00;

L'ordre du jour est visé et la séance est levée.

Procès verbal, Fait à Ajaccio, pour servir et valoir ce que de droit

Jean François SANTAMARIA

Marie SANTAMARIA

Marc ASTOLFI